



La requête en dispense d'inscription du casier judiciaire

Par **Romain69**, le **17/04/2015** à **16:34**

Bonjour,

j'ai été condamné en 2009 à 6 mois de prison ferme (pour violence envers une personne de l'autorité (CRS) lors d'une manifestation) que j'ai excécuté sous forme de bracelet électronique.

Cette condamnation apparait dans mon casier judiciaire aux bulletins n° 2 et 3 et je souhaiterai que ça ne le soit plus.

J'ai fait un courrier au tribunal en 2014 et j'ai reçu un courrier me disant qu'en février 2015 mon dossier allait passer en jugement.

J'ai reçu le retour aujourd'hui, et j'essuye un refus pour cause de "non présentation à la convocation".

je m'en veux car je n'ai pas compris ce courrier.

Quel est mon recours afin de faire passer mon dossier à nouveau et que cette fois ci je me présenterai.

bien cordialement,

Par **clara leger**, le **17/04/2015** à **16:39**

Cher Monsieur,

Vous devez présenter à nouveau une requête en dispense auprès du Tribunal et vous rendre à l'audience qui sera fixée.

Considération bien dévouée